



AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

LA Ville d'HENNEBONT, sis 13 Place Maréchal Foch CS 130 56704 HENNEBONT, représentée par Michèle DOLLÉ, Maire, autorisée à cet effet par une délibération en date du 30 juin 2022,

Ci-après désignée « LA VILLE », d'une part,

Et

L'Association Stétho'scop, sis(e) Maison des Associations rue Abbé Pierre – 56700 HENNEBONT, représenté(e) par Catherine LE CARRER, Présidente ; ci-après désigné « L'UTILISATEUR », d'une part.

EXPOSÉ :

Par convention signée en date du 20 mars 2020, la Ville d'Hennebont a mis à la disposition de l'Association Stétho'Scop les locaux de l'ancienne école Anjela DUVAL située rue Jacques Brel 56700 HENNEBONT. Cette convention a été modifiée une première fois par avenant en date du 24 juin 2021 puis du 30 juin 2022. Dans le cadre du projet d'implantation du Centre de Santé au sein du Quartier de Kerihouais, il y a lieu d'apporter des modifications à ladite convention.

Article 1 : DURÉE

La mise à disposition des locaux est consentie jusqu'au 31 mai 2024,

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à HENNEBONT le :

L'UTILISATEUR représenté par :
La Présidente
Catherine LE CARRER

LA VILLE représentée par :
La Maire,
Michèle DOLLÉ,